

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES**

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Personne responsable du marché : Madame la Proviseure du Lycée Professionnel Jules RAIMU-12 rue Jules Raimu 30908 NIMES.

Comptable assignataire : Mme l'Agent Comptable du Lycée Philippe LAMOUR – Rue de l'Occitanie BP 4038 30001 NIMES CEDEX.

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2131-12 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.

III) Objet du marché :

Le marché a pour but la fourniture de transport des internes 50 élèves maximum pour l'année scolaire 2024/2025.

IV) Description des fournitures ou prestations :

Marché à bon de commande pour la fourniture de transports des internes du Lycée Jules RAIMU au lycée Philippe LAMOUR en période scolaire.

Volume financier prévisionnel annuel : 22 000.00 €.

Le marché sera passé pour la durée de l'année scolaire, à compter du 2 septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025, avec prix fermes et définitifs sur la période.

V) Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Mme Veyrat, secrétaire générale du Lycée Jules RAIMU ; tel 04 66 64 20 33 ; adresse électronique : gest.0301270t@ac-montpellier.fr

VI) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission : Les offres devront être déposées sur la plateforme des marchés publics de l'AJI ou transmises au service Intendance du Lycée Jules Raimu (dépôt ou courrier recommandé) au plus tard le 1er juillet 2024 à 17 h.

VII) Contenu des offres : L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.

VIII) **Critère de jugement des offres** : les critères de jugement des offres sont :

- prix
- qualités des services associés

IX) **Délai de validité des offres** : 45 jours.

X) **Prix et règlements des comptes** :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

XI) **Règlement** : Les demandes de paiement seront adressées au Lycée Jules Raimu 12 rue Jules Raimu 30908 NIMES via la plateforme CHORUS PRO.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.

XII) **Délai d'exécution** : Les prestations ou fournitures devront être exécutées à compter du 2 septembre 2024.

XIII) **Notification** : le marché sera notifié au titulaire avant le 12 juillet 2024 17h ; Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site : www.aji-france.com.

A Nîmes, le 3 juin 2024
La Provisseure

